



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 28 juin 2022

**Division des personnels enseignants**

Affaire suivie par :

Jean-Claude Masini

Tél : 04.91.99.67.52

Mél : [ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr)

28-34 boulevard Charles Nédelec

13231 Marseille Cedex 01

Madame  
la secrétaire générale  
de la direction des services départementaux  
de l'Education Nationale  
des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

S/C

Mesdames et Messieurs  
les IEN

**Objet :** Enseignants du 1<sup>er</sup> degré sans poste après la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement. Rentrée scolaire 2022

La phase d'affectation à titre provisoire pour l'année scolaire 2022/2023 est destinée à procéder aux nominations des enseignants sans poste.

Chaque enseignant en attente d'affectation sera destinataire, le mercredi 29 juin (par courriel sur sa boîte académique) d'un formulaire en ligne (lien sur ce même courriel) qui a pour finalité de recenser ses vœux de circonscriptions.

Vous devrez classer TOUTES les circonscriptions du département des Bouches-du-Rhône par ordre de préférence. Le formulaire devra être saisi pour le vendredi 1<sup>er</sup> juillet midi.

L'attribution des postes s'effectuera selon le classement suivant :

- RQTH ;
- AGS ;
- Grade ;
- Ancienneté dans le grade ;
- Discriminant aléatoire.

Les affectations s'effectueront entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 5 juillet par le bureau DPE-2.

Les enseignants non affectés à la date du 5 juillet se verront nommer sur des postes qui se libèreront durant l'été.

A défaut, ils seront positionnés comme Brigadier pour l'année scolaire 2022/2023.

**Pour le directeur académique**

**La secrétaire générale des services  
Départementaux de l'éducation nationale  
Des Bouches-du-Rhône**

*Signé*

Anne ACLOQUE